

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
26 Mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Christiane DORNON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation : 20.05.14

PRESENTS : DORNON Christiane, BABIN Pascal, GIOFFRE Martine, ROCHERIEUX Julien, LALUQUE Nathalie, DARRIET Yves, SARRAZIN Blandine, MARION Nicolas, BOURVON Gérard, CAZORLA Marie-Christine, AGUEDO Anne, DONNART Philippe, BLANCHARD Géraldine, MELCHY Benoît, PELERIN Isabelle, SERE Emmanuel, CHOLLET Nelly, BARDET Sébastien, LANNELONGUE Thierry, REBIFFE Martine, KERLAU Franck, DULIN Véronique, HUBERT Loïc, TRIBOY Marie-Josée.

Absents avec procuration :

PORTAFAX Sonia à MARION Nicolas, MANUAUD Jean-Louis à ROCHERIEUX Julien, POUHEY-PIN Lionel à HUBERT Loïc.

SECRETAIRE DE SEANCE : MARION Nicolas

N°32a - Compte administratif 2013 : Budget PRINCIPAL

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 19 mai 2014.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des Dépenses réalisées:		4 811 772,63
011	Charges à caractère général	1 262 789,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 877 277,14
65	Autres charges de gestion courante	278 797,34
66	Charges financières	125 323,41
67	Charges exceptionnelles	54 293,78
042	<i>Opération° ordre transferts entre sections</i>	<i>213 291,16</i>
Total des Recettes réalisées:		4 889 117,21
013	Atténuations de charges	108 031,41
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	673 108,96
73	Impôts et taxes	2 316 363,96
74	Dotations et participations	1 700 685,47
75	Autres produits de gestion courante	37 819,49
76	Produits financiers	3 360,00
77	Produits exceptionnels	12 919,01
042	<i>Opérat° ordre transferts entre sections</i>	<i>36 828,91</i>

Dépenses prévues.....	5 010 395,16 €
Dépenses réalisées.....	4 811 772,63 €
Recettes prévues.....	5 010 395,16 €
Recettes réalisées.....	4 889 117,21 €
Excédent de clôture	77 344,58 €
Excédent reporté N-1	198 921,25 €
Excédent à reporter	276 265,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre ou Opération	Libellé	Total budgété	Réalisé
C13	Subventions d'investissement	170 496,23 €	170 496,23 €
C16	Emprunts et dettes assimilées	277 769,90 €	277 768,51 €
Total des dépenses financières		448 266,13 €	448 264,74 €
C040	<i>Opérat° ordre transferts entre sections</i>	<i>53 436,91 €</i>	<i>36 828,91 €</i>
C041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>532 680,01 €</i>	<i>415 161,61 €</i>
Total des dépenses d'ordre		586 116,92 €	451 990,52 €
O0101	MATERIEL INFORMATIQUE	39 600,00 €	28 718,19 €
O0104	VOIES RESEAUX	634 373,85 €	81 298,82 €
O0105	SALLE DE SPORTS	6 594,14 €	6 024,21 €
O0107	EGLISE	19 302,30 €	6 359,06 €
O0108	AMENAGEMENTS SPORTIFS	114 004,63 €	78 372,79 €
O0110	ANNEXE / ASSOCIATIONS	14 500,00 €	
O0116	HALTE GARDERIE-MULTI ACCUEIL	16 600,00 €	14 224,65 €
O0117	CIMETIERE	20 000,00 €	946,66 €
O0121	ECOLE MICHEL BALLION	60 500,00 €	1 755,25 €
O0122	ECOLE MATERNELLE LES LUTINS	37 000,00 €	25 178,38 €
O0123	ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	9 000,00 €	8 461,80 €
O0127	3ème GROUPE SCOLAIRE	57 800,00 €	21 103,10 €
O0141	MAIRIE	120 200,00 €	3 540,16 €
O0144	MAISON DU VAL DE L'EYRE	190 890,82 €	159 569,69 €
O0145	LE CHALET-BIBLIOTHEQUE	8 759,00 €	1 419,40 €
O0147	CENTRE CULTUREL	2 600,00 €	
O0149	FOYER PAUL DANAY	2 000,00 €	1 939,91 €
O0156	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	952 339,43 €	850 763,75 €
O0191	ECLAIRAGE PUBLIC	72 300,00 €	66 459,36 €
O0457	SALLE POLYVALENTE	10 000,00 €	
Total des dépenses d'équipement		2 388 364,17	1 356 135,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 422 747,22 €	2 256 390,44 €

BUDGET PRINCIPAL SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre ou Opération	Libellé	Total budgété	Réalisé
C10	Dotations, fonds divers et réserves	612 447,00 €	3742 653,20 €
C13	Subventions d'investissement	110 478,00 €	43 652,00 €
Total des recettes financières		772 925,00 €	446 305,20 €
C021	Virement de la sect° de fonctionnement	145 021,00 €	
C040	Opérat° ordre transferts entre sections	218 663,32 €	211057,90 €
C041	Opérations patrimoniales	703 176,24 €	585 657,84 €
Total des recettes d'ordre		1 066 859,56 €	796 715,74 €
O0001	OPERATIONS FINANCIERES	22 000,00 €	
O0102	POLITIQUE SOCIALE DE LA VILLE	1 904,00 €	1 904,00 €
O0104	VOIES RESEAUX	30 000,00 €	
O0133	VEHICULE & MATRIEL		2 233,26 €
O0156	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	770,00 €	765,00 €
O0191	ECLAIRAGE PUBLIC	24 400,00 €	24 372,02 €
Total des recettes d'équipement		79 074,00 €	29 274,72 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 868 859,56 €	1 272 295,66 €
RESULTAT REPORTE N-1		1 553 887,66 €	

Dépenses prévues.....	3 422 747,22 €
Dépenses réalisées.....	2 256 390,44 €

Recettes prévues.....	3 422 747,22 €
Recettes réalisées.....	1 272 295,66 €
Déficit de clôture	-984 094,78 €
Excédent reporté N-1	1 553 887,66 €
Excédent à reporter	569 792,88 €

Résultat global de l'exercice **846 058,71 €**

A l'unanimité le conseil municipal, par vote, désigne ROCHERIEUX Julien, Maire-adjoint président de séance pour l'adoption des comptes administratifs du budget Principal et des budgets Annexes.

Madame le Maire se retire.

Le Conseil Municipal est appelé

- **à adopter** par un vote par chapitre et par opérations d'équipement le compte administratif 2013:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR, 4 CONTRE (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé) et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°32b - Compte Administratif 2013 : BUDGET FORET

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 19 Mai 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des Dépenses réalisées:		59 367,54
011	Charges à caractère général	3 274,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 982,59
66	Charges financières	26,14
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 084,00
Total des Recettes réalisées :		58 806,15
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	58 793,15
77	Produits exceptionnels	13,00

Dépenses prévues.....	129 367,03 €
Dépenses réalisées.....	59 367,54 €
Recettes prévues.....	129 367,03 €
Recettes réalisées.....	58 806,15 €
Déficit de clôture	- 561,39 €
Déficit reporté N-1	- 68 467,03 €
Résultat à reporter	- 69 028,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des Dépenses réalisées:		643,55
16	Emprunts et dettes assimilées	643,55
Total des Recettes réalisées :		3 084,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 084,00

Dépenses prévues.....	76 467,15 €
Dépenses réalisées.....	643,55 €
Recettes prévues.....	76 467,15 €
Recettes réalisées.....	3 084,00 €
Excédent de clôture	2 440,45 €
Déficit reporté N-1	- 73 383,15 €
Résultat à reporter	- 70 942,70 €
Résultat global	- 139 971,12 €

Madame le Maire se retire au moment du vote

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur ROCHERIEUX est appelé

- à **adopter** par un vote par chapitre et par opérations d'équipement le compte administratif 2013:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 23 POUR et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°32c - Compte Administratif 2013 : Budget EAU

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 19 Mai 2014.

① Section d'Exploitation :

Total des Dépenses réalisées :	82 284,49
011 Charges à caractère général	5 499,44
012 Charges de personnel et frais assimilés	54 150,10
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 634,95
Total des Recettes réalisées :	255 268,69
70 Produits des services, du domaine et ventes divers	255 268,69

Dépenses prévues.....	304 669,00 €
Dépenses réalisées.....	82 284,49 €
Recettes prévues.....	304 669,00 €
Recettes réalisées.....	255 268,69 €
Excédent de clôture	172 984,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des Dépenses réalisées	1 751 800,56
13 Subventions d'investissement	1 847,07
21 Immobilisations corporelles	44 921,07
23 Immobilisations en cours	1 444 567,22
041 Opérations patrimoniales	260 465,00
Total des Recettes réalisées	1 609 709,43
106 Réserves	187 184,84
13 Subventions d'investissement	143 959,24
16 Emprunts et dettes assimilées	735 000,00
21 Immobilisations corporelles	5 956,43
23 Immobilisations en cours	253 317,82
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 634,95
041 Opérations patrimoniales	261 656,15

Dépenses prévues.....	2 836 875,56 €
Dépenses réalisées.....	1 751 800,56 €
Recettes prévues.....	2 836 875,56 €
Recettes réalisées.....	1 609 709,43 €
Déficit de l'exercice	142 091,13 €
Excédent reporté N-1	597 088,98 €
Excédent de clôture	454 997,85 €
Résultat global	627 982,05 €.

Madame le Maire se retire au moment du vote

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur ROCHERIEUX est appelé

- à **adopter** par un vote par chapitre et par opérations d'équipement le compte administratif 2013

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 19 POUR, 4 CONTRE (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé) et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°32d - Compte Administratif 2013 : Budget ASSAINISSEMENT

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 19 Mai 2014.

① Section d'Exploitation :

Total des Dépenses réalisées	177 113,32
011 Charges à caractère général	18 704,80
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 666,80
66 Charges financières	49 705,87
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 035,85
Total des Recettes réalisées	168 509,49
70 Produits des services, du domaine et ventes divers	147 673,77
74 Subventions d'exploitation	20 387,00
75 Autres produits de gestion courante	448,72

Dépenses prévues.....	738 843,10 €
Dépenses réalisées.....	177 113,32 €
Recettes prévues.....	738 843,10 €
Recettes réalisées.....	168 509,49 €
Déficit de l'exercice	- 8 603,83 €
Résultat reporté N-1	- 371 685,10 €
Résultat à reporter	- 380 288,93 €

② Section d'Investissement :

Total des Dépenses réalisées	255 625,57
16 Emprunts et dettes assimilées	108 151,05
20 Immobilisations incorporelles	808,01
21 Immobilisations corporelles	117 070,22
27 Autres immobilisations financières	13 704,17
041 Opérations patrimoniales	15 892,12
Total des Recettes réalisées	135 337,15
13 Subventions d'investissement	6 892,96
20 Immobilisations incorporelles	131,74
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 035,85
041 Opérations patrimoniales	27 276,60

Dépenses prévues.....	607 496,11 €
Dépenses réalisées.....	255 625,57 €
Recettes prévues.....	607 496,11 €
Recettes réalisées.....	135 337,15 €
Déficit de l'exercice	- 120 288,42 €
Déficit reporté N-1	- 16 210,25 €
Déficit de clôture	- 136 498,67 €
Résultat global	- 516 787,60 €

Madame le Maire se retire au moment du vote

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur ROCHERIEUX est appelé

- **à adopter** par un vote par chapitre et par opérations d'équipement le compte administratif 2013:

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 23 POUR et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°33a - Adoption du Compte de Gestion : Budget PRINCIPAL

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 19 Mai 2014.

Le Conseil Municipal est appelé

- **à adopter** le compte de gestion 2013, établi par Monsieur Le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif 2013 de Madame le Maire.
- **à voter** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR, 4 CONTRE (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé) et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°33b - Adoption du Compte de Gestion : Budget FORET

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 19 Mai 2014.

Le Conseil Municipal est appelé

- **à adopter** le compte de gestion 2013, établi par Monsieur Le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif 2013 de Madame le Maire.
- **à voter** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 24 POUR et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°33c - Adoption du Compte de Gestion : Budget EAU

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 19 Mai 2014

Le Conseil Municipal est appelé

- à adopter le compte de gestion 2013, établi par Monsieur Le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif 2013 de Madame le Maire.
- à voter sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par **20 POUR**, **4 CONTRE** (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé) et **3 ABSTENTIONS** (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°33d - Adoption du Compte de Gestion : Budget ASSAINISSEMENT

Vu la commission Finances qui s'est réunie en date du 19 Mai 2014

Le Conseil Municipal est appelé

- à adopter le compte de gestion 2013, établi par Monsieur Le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif 2013 de Madame le Maire.
- à voter sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par **24 POUR** et **3 ABSTENTIONS** (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°34a - Affectation des résultats 2013 : Budget PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane DORNON, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

↳ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :		excédent :	77 344,58
		déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	198 921,25
		déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	276 265,83
	(A2)	déficit :	

↳ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :		excédent :	
		déficit :	984 094,78
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :		excédent :	1 553 887,66
		déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001		excédent :	569 792,88
ou à reporter au D 001		déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			944 430,96
Recettes d'investissement restant à réaliser :			298 619,80
Solde des restes à réaliser :			- 645 811,26
(B) Besoin (-) réel de financement :			-76 018,28
Excédent (+) réel de financement :			

↳ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**
Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	76 018,28
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	76 018,28
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)	200 247,55
TOTAL (A 1)	200 247,55

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	
---	--

↳ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 200 247,55	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 = 569 792,88 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 76 018,28

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR, 4 CONTRE (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé) et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Tribouy, Loïc HUBERT + procuration)

N°34b - Affectation des résultats 2013 : Budget FORET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane DORNON, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

↳ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :		excédent :	
		déficit :	561,39
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	
		déficit :	68 467,03
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	
	(A2)	déficit :	69 028,42

↳ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	2 440,45
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	
	déficit :	73 383,15
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à	excédent :	

reporter au D 001	déficit :	70 942,70
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		2 439,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		-2 439,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		-73 381,70
Excédent (+) réel de financement :		

↳ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**
Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	73 381,70
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	73 381,70
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)	
TOTAL (A 1)	

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	69 028,42
---	------------------

↳ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 =
69 028,42		73 381,70	
		<i>Déficit : 70 942,70 € R à R : 2 439,00 €</i>	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé =

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR, 4 CONTRE (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé) et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°34c - Affectation des résultats 201 : Budget EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane DORNON, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

↳ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent :	172 984,20
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	

(ligne 002 du CA) :		déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	172 984,20
	(A2)	déficit :	

↳ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	142 091,13
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	597 088,98
	déficit :	
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent :	454 997,85
	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1 000 979,68
Recettes d'investissement restant à réaliser :		414 638,50
Solde des restes à réaliser :		-586 341,18
(B) Besoin (-) réel de financement :		-131 343,33
Excédent (+) réel de financement :		

↳ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	131 343,33
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	131 343,33
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)	41 640,87
TOTAL (A 1)	41 640,87

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

↳ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 41 640,87	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 = 454 997,85 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 131 343,33

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR, 4 CONTRE (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé) et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Tribouy, Loïc HUBERT + procuration)

N°34d - Affectation des résultats 2013 : Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane DORNON, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

↳ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :		excédent :	
		déficit :	8 603,65
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	
		déficit :	371 685,10
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	
	(A2)	déficit :	380 288,93

↳ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	120 288,42
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	
	déficit :	16 210,25
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001 ou à reporter au D 001	excédent :	
	déficit :	136 498,67
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		149 336,68
Recettes d'investissement restant à réaliser :		80 387,90
Solde des restes à réaliser :		-68 948,78
(B) Besoin (-) réel de financement :		-205 447,45
Excédent (+) réel de financement :		

↳ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	205 447,45
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	205 447,45
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....)	
TOTAL (A 1)	

Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	380 288,93
---	-------------------

↳ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 = R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé =
380 288,93		205 447,45	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR, 4 CONTRE (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé) et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°35 - BP 2014 : Budget Assainissement : Virements de crédits

Vu la commission Finances qui s'est réunie le 19 Mai 2014

Il est proposé d'inscrire ces opérations afin de régulariser les écritures inscrites au budget primitif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de modifier les inscriptions comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
EMPRUNTS	1641	111 009,00		
EMPRUNTS			1641	111 009,00
TOTAL INVESTISSEMENT		111 009,00		111 009,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 24 POUR et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°36 - BP 2014 : Budget Forêt : Virements de crédits

Vu la commission Finances qui s'est réunie le 19 Mai 2014

Il est proposé d'inscrire ces opérations afin de régulariser les écritures inscrites au budget primitif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de modifier les inscriptions comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTAT° DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
CARBURANTS	60622			
AUTRES ORGANISMES PUBLICS		100,00	65738	100,00
DEPENES - FONCTIONNEMENT		100,00		100,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente à l'unanimité.

N°37 - Budget principal 2013 : Subventions associations

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Babin, Monsieur DARRIET, Monsieur DONNART et Madame TRIBOY, membres gestionnaires d'associations concernées par cette délibération quittent la séance.

Présents : 20
Procuration : 3
Votants : 23

Vu le vote du Budget Primitif 2014 - Budget Principal, du 16 Décembre 2013,

Vu la Commission Finances qui s'est réunie le 19 Mai 2014,

Monsieur ROCHERIEUX, vice-président de la Commission des Finances, propose au Conseil Municipal d'affecter aux associations pour l'année 2014 les montants de subventions suivants :

Article	Nom de l'association	Montant
6554	ASSO DES MAIRES DE FRANCE	715,00 €
6554	SPA - STE PROTECTRICE ANIMAUX	1 800,00 €
6554	ASSO DES MAIRES DE GIRONDE	90,00 €
SOUS TOTAL I		2 605,00 €
Article	Associations barpaises	Montant
6574	A.C.C.A.	500,00 €
6574	AMICALE PONGISTE	600,00 €
6574	UFA C- ANCIENS COMBATTANTS	450,00 €
6574	ARTS PLASTIQUES	1 250,00 €
6574	BOULE D'HAUREUILS	1 000,00 €
6574	COMITE FETES BOURG	2 000,00 €
6574	COMITE FETES HAUREUILS	1 500,00 €
6574	DANSE LOISIRS	900,00 €
6574	ECOLE DE MUSIQUE	12 000,00 €
6574	ENTRE NOUS	500,00 €
6574	FOOTBALL CLUB BARPAIS	7 000,00 €
6574	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 400,00 €
6574	HANDBALL	4 000,00 €
6574	VOLANTS BARPAIS	650,00 €
6574	PARCOURS VERMEIL	230,00 €
6574	PUCE A L'HAUREUILS	2 000,00 €
6574	TENNIS CLUB BARPAIS	1 500,00 €
6574	AIDE ET ACTION	300,00 €
6574	YOGA	75,00 €
6574	SOUVENIR FRANCAIS	310,00 €
6574	MUSICALEMENT ROCK	800,00 €
6574	LUTTE BARPAISE	2 000,00 €
6574	AIKIDO	500,00 €
6574	D.F.C.I.	950,00 €
6574	COUNTRY LINE DANCE BARPAIS	500,00 €
6574	JUDO CLUB	1 500,00 €
6574	AAPEE	250,00 €
6574	LOU PIGNOT	500,00 €
6574	TAROT BARPAIS	100,00 €
6574	AACDRTS	200,00 €
6574	AFL OUTILS	450,00 €
6574	ANGLAIS PLAISIRS	350,00 €
6574	LEZ ARTS ECLECTIQUES	250,00 €
6574	SPORT ADAPTE	300,00 €
6574	TRAIT D'UNION	300,00 €
SOUS TOTAL II		47 115,00 €
TOTAL I + II		49 720,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'attribution de ces subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 22 POUR et 1 CONTRE (Thierry Lannelongue)

N°38 - Délégation d'attributions données au Maire par le Conseil Municipal Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales Fixation des montants

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit préciser les montants aux alinéas 2, 17 et 20 à l'article L2122-22 du CGCT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, de déléguer à Madame le maire, et pour la durée de son mandat, les compétences suivantes :

2° De fixer, **dans la limite de 1 000 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 10 000 € par sinistre**;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base **d'un montant maximum de 1 000 000 € par année civile**,

Madame le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

Madame le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints dans l'ordre du tableau de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 et de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

De même Madame le Maire pourra donner délégation de signature au directeur général des services conformément aux dispositions des articles L2122-18 et L2122-19 du CGCT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR, 3 CONTRE (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration) et 4 ABSTENTIONS (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé)

N°39 - Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Pour les communes de plus de 2 000 habitants la commission est composée de Madame le Maire et de huit commissaires.

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il s'agit donc de proposer seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants.

Il est donc proposé, au vu de ces critères, la liste de présentation annexée qui sera adressée, après visa de la Sous-Préfecture, à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine et de la Gironde.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 20 POUR et 7 CONTRE (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé, Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°40 - Sectorisation du réseau Eau Potable : demande de subvention auprès du Conseil Général

Le suivi du réseau d'eau potable est l'étape nécessaire et indispensable pour assurer une gestion pérenne du système d'alimentation en eau potable.

L'amélioration du rendement du réseau est un objectif fondamental pour la commune du Barp. Une recherche des fuites efficace et une détection rapide des nouvelles fuites reposent sur un suivi des débits transités dans les conduites structurantes des réseaux.

La sectorisation d'un réseau consiste à le décomposer en plusieurs zones distinctes sur lesquelles les volumes mis en distribution sont mesurés.

Une étude diagnostique des installations d'alimentation en eau potable a été réalisée en novembre 2006, actualisée en juillet 2010.

Elle détermine un programme qui devra être affiné par les nouvelles configurations de forage et de desserte réalisées en 2013/2014 (Forage Mougnet).

Les travaux de sectorisation du réseau sont estimés à 180 000 € HT.

Le Conseil Général participe au financement de ces travaux ainsi que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

L'étude diagnostique sera complétée pour tenir compte de la modification du réseau d'eau potable suite à la mise en marche du forage de Mougnet et des travaux liés.

Les volets du Grenelle de l'environnement doivent également être intégrés.

La commune va lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour le complément de l'étude et la réalisation de la sectorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** du lancement de la sectorisation du réseau d'eau potable sur la base de l'étude diagnostique 2010 pour un montant prévisionnel de travaux de 180 000 € HT.
- **Décide** du lancement d'une étude diagnostique complémentaire pour intégrer le Grenelle de l'environnement et les modifications du réseau d'eau potable depuis 2010.
- **Sollicite** du Conseil Général de la Gironde les subventions les plus élevées possible pour la sectorisation du réseau d'eau potable au titre du programme 2015.
- **Sollicite** de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne les subventions les plus élevées possible pour la sectorisation du réseau d'eau potable.
- **Autorise** Madame le Maire à engager toutes démarches dans ce dossier, à signer toutes pièces et actes afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente à l'unanimité :

N°41 - Etat d'assiette et destinations des coupes de bois 2014

Vu la commission Patrimoine et environnement communal du 20 Mai 2014,

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2014 présentée par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2014 ci-après :

Groupe	Parcelle	Unité de Gestion	Type de Coupe	Surface (Ha)
Régénération	6	U	Rase (de régularisation)	12.86
Régularisation	7	A	Rase (de régularisation)	12.4
Régularisation	8	A en partie	Rase (de régularisation)	6
Régularisation	9	A en partie	Rase (de régularisation)	8

- **Que** toutes les coupes inscrites de l'Etat d'Assiette 2014 seront mises en vente par l'Office National des Forêts.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les pièces afférentes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 24 POUR et 3 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc HUBERT + procuration)

N°42 - Plan de prévention et de gestion des déchets – CG33 : désignation des représentants

Le Département a engagé la révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Gironde et a renouvelé la commission consultative chargée de cette révision et du suivi du plan.

La commune est membre de cette commission, et suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant et son suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à la désignation des représentants du conseil municipal :

Madame le Maire propose Madame Sonia PORTAFAX comme membre titulaire et appelle à candidature. Monsieur Thierry LANNELONGUE est candidat.

Madame le Maire fait procéder au vote.

Délégué Titulaire :

Sonia PORTAFAX : 20 voix

Thierry LANNELONGUE : 7 voix

Madame PORTAFAX est élue déléguée titulaire.

Madame le Maire propose Monsieur Jean-Louis MANUAUD comme membre suppléant et appelle à candidature. Aucune autre candidature ne se déclare.

Madame le Maire fait procéder au vote.

Délégué Suppléant :

Jean-Louis MANUAUD : 20 voix

Monsieur MANUAUD est élu délégué suppléant.

N°43 - Association des communes et collectivités forestières Girondines : désignation de délégués

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède à la désignation des membres suivants comme représentants de la commune à l'association des communes et collectivités forestières Girondines :

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Yves DARRIET comme délégué titulaire et appelle à candidature. Aucune autre candidature ne se déclare.

Madame le Maire fait procéder au vote.

Délégué Titulaire :

Yves DARRIET : 20 POUR,
: 1 CONTRE (Marie-Josée Triboy)
: 6 ABSTENTIONS (Loïc Hubert + procuration, Thierry Lannelongue, Martine Rebiffé, Véronique Dulin, Franck Kerlau)

Monsieur Yves DARRIET est élu délégué titulaire.

Madame le Maire propose la candidature de Madame Nelly CHOLLET comme déléguée suppléante et appelle à candidature. Aucune autre candidature ne se déclare.

Madame le Maire fait procéder au vote.

Délégué Suppléant :

Nelly CHOLLET : 20 POUR
: 7 ABSTENTIONS (Marie-Josée Triboy, Loïc Hubert + procuration, Thierry Lannelongue, Martine Rebiffé, Véronique Dulin, Franck Kerlau)

Madame Nelly CHOLLET est élue déléguée suppléante.

N°44 - Recours au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Gironde (CDG33)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5% de ce coût salarial) ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à conclure la convention d'adhésion au service proposé ci-annexée par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la présente par 23 POUR et 4 ABSTENTIONS (Thierry Lannelongue, Franck Kerlau, Véronique Dulin, Martine Rebiffé)

L'ordre du jour étant épuisé Mme Le Maire lève la séance à 21h55.